

# **DOSSIER DE CONSULTATION**

## **Marché à procédure adaptée**

article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**PRESTATIONS DE TRANSPORT-HEBERGEMENT ET VISITES POUR UN VOYAGE EN ITALIE POUR 50 ELEVES ET 4 ACCOMPAGNATEURS ET UN VOYAGE SUR LES PLAGES DU DEBARQUEMENT POUR 55 ELEVES ET 4 ACCOMPAGNATEURS**

**DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**  
Procédure dématérialisée

**Lundi 15 octobre 2018 à 16h00**

Le règlement comporte 11 pages

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Identification de la personne morale qui passe le marché :  
COLLEGE MAX LINDER,  
15 Avenue Cajus- BP 34  
33450 Saint Loubès  
Téléphone : 05.56.20.40.40 Télécopie : 05.56.68.66.59

### Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée- article 27 – décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### Objet du marché :

**Organisation de séjours pédagogiques en 2019**

**Date limite de réception des offres terme de rigueur : le lundi 15 octobre 2018 à 16h00**  
tout retard entraîne l'élimination du candidat.

### **Adresse où les offres doivent être transmises**

**avant le lundi 15 octobre 2018 16h00**

**procédure dématérialisée : adresse :**

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/69330/show>

### **Présentation des dossiers**

- Dossier n° 1 : contenant la candidature ( page 3 ),
- Dossier n°2 : contenant l'offre (pages 4 à 11 : CCP signé, daté + acte d'engagement renseigné, signé, daté

### **Examen des candidatures et des offres**

#### Examen des candidatures (dossier 1) :

les critères d'élimination sont les suivants :

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents demandés dûment remplis, certifiés conformes, signés de la personne autorisée.
- Candidats dont les garanties professionnelles, financières, techniques apparaissent insuffisantes par rapport aux prestations, objet du marché.

Examen des offres (dossier 2) : L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse, répondant aux besoins définis dans le CCP :

Prix : note maximum : 6 (60%)

Qualité de la prestation : note maximum : 4 (40%)

Méthode de calcul appliqué à chaque critère :

\* coefficient de notation = note maximum / nombre des réponses

\* la meilleure offre aura la note maximum

\* les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum – (rang de classement x coefficient de notation).

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une **attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25mars 2016 relatif aux marchés publics**

Délai de validité des offres : 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à réception des offres

L

## Dossier n°1 (candidature)

Le dossier à remettre par l'ensemble des concurrents sera ainsi formé :

- **Lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent)** incluant :
  - l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises
  - Déclaration du candidat dûment complétée, datée, signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés dans l'article 43 du code des marchés publics
- **La déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)** incluant :
  - les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
  - le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
  - les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;
  - déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
  - tout renseignement permettant d'évaluer les capacités professionnelles, financières et techniques du candidat ainsi que ses références dans le domaine concerné ;
  - Une liste de références indiquant les principaux clients, notamment d'établissements d'enseignement sera appréciée.

Les formulaires DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.economie.gouv.fr>, thème : marchés publics

- la preuve de l'agrément de l'Education Nationale
- une attestation assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement par voie électronique sur le site :

[www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

### **Modifications de détail du dossier de consultation des entreprises :**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 2 semaines avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

**Adresse à laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

**Procédure dématérialisée : adresse :** <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/69330/show>

**Dossier n° 2 (offre)**

**COLLEGE MAX LINDER – SAINT LOUBES**

- - -

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Organisation de séjours pédagogiques en 2019**

## **ARTICLE 1 : OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage en Italie du samedi 23 mars 2019 au samedi 30 mars 2019 pour des élèves du niveau 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> soit 49/50 élèves et 4 accompagnateurs et un voyage sur les plages du débarquement du mercredi 10 avril 2019 au samedi 14 avril 2019 pour environ 55 élèves et 4 accompagnateurs

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

## **ARTICLE 2 : DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION**

Les dates de voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ces voyages aux dates indiquées à l'article 1<sup>er</sup> de ce règlement,

Le marché est conclu à compter de sa date de notification.

La date prévisionnelle de notification est fixée au 28 novembre 2018

## **ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT**

Ce marché est alloti. Il comporte **deux lots**.

• **Lot n°1** : séjour pédagogique en Italie

• **Lot n°2** : séjour pédagogique sur les plages du débarquement - France

Il est possible de présenter une offre pour un lot ou les deux lots.

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre décroissant :

- l'acte d'engagement (ATTRI1) complété, daté et signé
- le bordereau de prix unitaire (BPU), complété, daté et signé
- le cahier de clauses techniques particulières (toutes les pages paraphées)
- le mémoire technique remis par le titulaire à l'appui de l'offre
- le CCAG applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 19 janvier 2009 édité dans le JORF du 19 mars 2009)

Avant la signature et la notification du marché avec l'acte d'engagement qui sera renvoyé signé par le pouvoir adjudicateur,

- une attestation sur l'honneur relative aux obligations prévues par les articles D.8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du code du travail

Les candidats peuvent s'ils le souhaitent, les produire au moment du dépôt de la candidature.

Le marché ne pourra être attribué que si le candidat dont l'offre a été retenue produit dans le délai imparti de 8 jours à compter de la notification de l'attribution du marché, ces documents. Si ces documents ne sont pas produits, l'offre est rejetée et le candidat éliminé.

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées pages 3 et 5 du présent document sera immédiatement écartée.

## **ARTICLE 5 : MODALITES ET TRANSMISSIONS DES OFFRES**

**Transmission sous forme dématérialisée – dépôt sur le site de l’AJI adresse :**

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/69330/show>

**Date limite de dépôt des offres : le lundi 15 octobre 2018 à 16h00**

### **ARTICLE 6 : CHOIX DE L’OFFRE :**

Afin de pouvoir comparer les offres entre elles, le candidat a pour obligation de fournir certains éléments.

Pour le critère prix, un modèle est établi par le pouvoir adjudicateur, le candidat veillera à respecter scrupuleusement le formalisme du modèle proposé.

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- **qualité de la prestation : 40% soit 4/10** appréciée au regard d’une note technique précisant les moyens techniques, logistiques, administratifs et les services réalisés au cours des trois dernières années de la société
- **prix : 60% (valeur totale du lot) soit 6/10**

Méthode de calcul appliqué à chaque critère :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit :  
note maximum – (rang de classement x coefficient de notation)

L’offre la mieux classée sera donc retenue.

### **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 4 octobre une demande par la voie dématérialisée sur le site de l’AJI. Une réponse sera alors adressée en temps utile sur ce même site à destination de tous les candidats.

### **ARTICLE 8 : PRESTATIONS**

Dans le cadre du présent marché, les prestations doivent comprendre :

- Le transport au départ du collège Max Linder -15 avenue de Cajus- 33450 SAINT LOUBES, sera effectué en autocar de grand tourisme avec sièges inclinables et équipés de ceintures de sécurité. Ce moyen de transport devra respecter la législation en vigueur.  
Les chauffeurs devront être habitués à la conduite dans le pays étranger concerné (Italie), avoir la connaissance des documents nécessaires au bon déroulement du programme. Les noms de compagnies de transport devront être précisés.
- Les frais de péage, de stationnement et à l’étranger les possibles taxes d’entrée dans les villes ainsi que la prise en charge du chauffeur par l’organisme
- L’hébergement et les repas des élèves et des accompagnateurs tels que décrits dans les programmes (annexes 1 et 2)
- L’hébergement et les repas du ou des chauffeurs
- La prise en charge de toutes les visites spécifiées dans les programmes (annexes 1 et 2)
- Dans l’éventualité où le programme serait modifié après l’attribution du marché (fermeture d’un musée par exemple), le transport devra être assuré par le prestataire de service y compris en cas

d'immobilisation du car. Dans cette éventualité, le prestataire prendra à sa charge les déplacements en commun.

- Une assurance annulation pour cas de force majeure y compris le risque attentat ou sur présentation d'un certificat médical attestant l'impossibilité du participant à participer au voyage sera proposée (assurance collective et individuelle qui sera prise par l'intégralité du groupe).
- Une assurance assistance et rapatriement et également vol de bagages sera incluse dans le prix de l'offre.

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans l'offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs**

**Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs.**

Un mémoire technique devra faire apparaître le programme proposé :

- détailler l'hébergement (type d'hébergement –pour les hôtels le nombre d'étoiles- l'emplacement géographique des hébergements proposés ; pour la restauration : le type de restauration retenu conforme au programme du voyage)
- détailler les conditions de transport (caractéristiques du véhicule, les immobilisations obligatoires de l'autocar et du chauffeur en fonction de la réglementation en vigueur...)

Descriptif de chaque voyage en annexes 1 et 2

## **ARTICLE 9 : CONTENU ET FORME DES PRIX**

Le marché est traité à prix forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de prix unitaire (BPU) annexé à l'acte d'engagement.

Les prix de l'offre indiqués sont des prix TTC ferme et définitif (non actualisables) comprenant à minima les prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

## **ARTICLE 10 : REGLEMENT DES COMPTES**

Les factures sont adressées soit par courrier au collège Max Linder – 15 avenue de Cajus- BP 34 -33450 SAINT LOUBES soient déposées sur la plate forme CHORUS PRO (obligatoire pour tous en 2020)

Les paiements sont effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du Collège Monsieur Olivier JOMIN est l'ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est Madame Magali TOULET (lycée Cousteau à Saint André de Cubzac).

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

**Le premier versement interviendra en janvier 2019.**

## **ARTICLE 11 : CAS DE FORCE MAJEURE**

Le contrat passé entre l'établissement et le prestataire de voyages ne sera pas appliqué en cas d'évènements de force majeure tels que des troubles sociaux ou politiques, des guerres et catastrophes, des grèves et épidémies (y compris la grippe H1/N1) dans l'hypothèse où le déplacement serait interdit.

L'établissement se verra alors rembourser les sommes versées, à l'exception de l'assurance annulation et des frais d'adhésion.

**ARTICLE 12 : CLAUSE ANNULATION**

Le Collège se réserve le droit d'annuler les voyages mentionnés au présent marché dans l'hypothèse où le nombre de participants insuffisant bouleverserait son économie.

**ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES**

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

A Saint Loubes le 19 septembre 2018

Visa de la Personne Publique

Lu et accepté par le Prestataire  
soussigné

Olivier JOMIN



## ANNEXE 1 : VOYAGE EN Italie

### **PROGRAMME PREVISIONNEL :**

Dates : départ : samedi 23 mars 2019

Retour : samedi 30 mars 2019

Nombre de participants : 49/50 élèves et 4 accompagnateurs

Classes concernées : niveau 3<sup>ème</sup>+4<sup>ème</sup> latinistes

**Transport** : autocar grand tourisme avec toilettes

Durée 8 jours dont 2 jours de transport

Jour 1 : prévoir 1<sup>ère</sup> nuitée proche de Florence

Jour 2 : visite de la ville de Florence et transport sur Rome

Jours 3 à 7 : visites à prévoir :

- à Rome : forum-Colisée- musée Capitolin- Saint Pierre de Rome- à définir autres visites entre Palazzo Massimo- Chateau Saint Ange- Thermes de Caracalla
- à l'extérieur de Rome : Ostie et Villa Hadriana

Retour jour 7 (vendredi 29 mars après midi) pour une arrivée jour 8 (samedi 30 mars) dans la journée à Saint Loubès.

### **Hébergement :**

En hôtel (au moins deux étoiles) : chambres de 2,3 ou 4 lits.

Pension complète du jour 2 au jour 7\* + repas à prévoir sur trajets jour 1 et jour 8

Les déjeuners du jour 2 au jour 7 sont pris sous forme de paniers repas. Les repas pris durant les trajets aller et retour seront des repas chauds avec entrée –plat –dessert.

L'ensemble de ces prestations devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire.

(\*prévoir un dîner pizza)

Visites :

Prise en charge de toutes les réservations et de tous les droits de visites sur les sites prévus au programme. Pas d'intervention de guides ni d'audio- guides

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé sur place directement par les élèves ou les accompagnateurs**

## **ANNEXE 2 : LES PLAGES DU DEBARQUEMENT**

### **PROGRAMME PREVISIONNEL :**

Dates : mercredi 10 avril 2019 au samedi 14 avril 2019 (retour la nuit du 13/04 au 14/04)

Nombre de participants : environ 55 élèves et 4 accompagnateurs

Classes concernées : 2 classes de 3<sup>ème</sup> .

**Transport** : autocar grand tourisme avec toilettes

### **Hébergement :**

En centre d'hébergement si possible ou en hôtel (2 étoiles) en pension complète du mercredi 10/04 au soir au vendredi 13/04 à midi : soit 2 nuitées + 2 pensions complètes

Les déjeuners des jours 2 et 3 seront des paniers repas.

Le dîner du vendredi soir pris sur le trajet sera un repas chaud avec entrée-plat-dessert.

### **Visites :**

- mémorial de Caen
- plages : Omaha Beach- pointe HOC (visites guidées)
  - Ouistreham
  - Batterie allemande de Merville
  - Pégasus bridge
- cimetière américain de Coleville (visite guidée)
- musée de la tapisserie de Bayeux

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé sur place directement par les élèves ou les accompagnateurs**

## MAPA ORGANISATION DES VOYAGES PEDAGOGIQUES ANNEE 2019

### BORDEREAU DES PRIX

Lots	Désignation	nbre participants	TVA	Coût /part.HT	Coût /part TTC	Coût global TTC
lot 1 :  ITALIE	Italie : <b>ROME</b>  assurance annulat°-vol de bagages- rapatriement	53/54  (indicatif)	20%			
lot 2 :  PLAGES DU DEBARQUEMENT	plages du débarquement  assurance annulat°- vol de bagages- rapatriement	59  (indicatif)	20%			

Cachet

Date et Signature